



A New York, ce samedi, des manifestations pour demander d'aller « plus loin ». © AFP.

Zakia Khattabi « Je serai toujours du côté de la Flandre »

ENTRETIEN

MICHEL DE MUELENAERE
ENVOYÉ SPÉCIAL À GLASGOW



Le premier agenda de la N-VA, c'est l'agenda nationaliste. On l'a compris



Incapable d'aboutir à un accord sur le partage des objectifs climatiques pour 2030, la Belgique ne s'est pas particulièrement bien illustrée au cours de la COP de Glasgow. Mais pour la ministre fédérale du Climat, Zakia Khattabi (Ecolo), des leçons peuvent être ramenées de l'Ecosse et mises à profit dans notre pays.

« Un : vu l'urgence de la situation, tout le monde est capable de faire des compromis même si les résultats ne satisfont pas toujours tout le monde. Deux, comme pour la Belgique, je veux mettre en valeur les règles de monitoring et de rapportage décidées à Glasgow. Au fédéral, nous avons aussi mis en place un dispositif de pilotage pour tous les ministres. Ce n'est pas sexy, cela ne fait pas les gros titres mais ce sont les fondations d'une politique climatique solide. »

Inquiétante, l'absence d'accord entre les Régions et le fédéral à Glasgow ?

Avant d'avoir des précisions sur le paquet européen « fit for 55 » (les mesures pour atteindre les objectifs climatiques européens, NDLR), il était difficile d'avancer. Du côté flamand, ce n'est qu'à la fin de la première semaine de la COP que les choses se sont décidées avec une décision du gouvernement sur ses objectifs. Fatalement, la discussion ne pouvait commencer qu'à ce moment-là. Les ministres wallon et bruxellois sont venus avec un mandat ouvert : en fonction de la répartition, ils pouvaient compléter par des mesures supplémentaires. La Flandre a adopté une attitude inverse : elle est venue avec des mesures très concrètes et un mandat fermé. « Voilà ce que je fais. Répartissez-vous le reste. » Ce ne sont pas des conditions pour un accord équitable.

On remet le couvert ?

Je veux sortir par le haut et mettre sur la table les éléments les plus objectifs et les plus tangibles permettant de mesurer l'impact des décisions fédérales sur les Régions. Réduire nos émissions de 47 % en 2030, cela nécessite d'émettre 44 millions de tonnes de CO₂ en moins (par rapport au plan national énergie-climat, NDLR). Le fédéral en prend 25 à sa charge. Il reste à partager 19 millions de tonnes entre les entités. Ce n'est pas insurmontable. Par ailleurs, si une mesure fédérale devait tomber, mon gouvernement s'est engagé à la remplacer par une autre permettant une réduction équivalente.

L'ambiance n'est-elle pas trop dégradée ?

Tous les commentaires politiques, y compris des membres de ma propre majorité, ont donné à l'annulation d'une réunion un écho plus important qu'elle n'en avait réellement. La porte n'a pas été claquée, on a juste jugé que, vu l'état du dossier ce n'était pas la peine qu'on se voie. La situation n'était pas suffisamment claire pour qu'on puisse avoir déjà une discussion au niveau des ministres.

Après les noms d'oiseaux, on peut retisser les liens ?

Points du « Pacte de Glasgow pour le climat »

accepté de présenter tous les cinq ans des plans de réduction des gaz à effet de serre, en accentuant à chaque fois les efforts. Fin octobre, le décompte a été fait : alors qu'il fallait rendre une nouvelle copie avant Glasgow, beaucoup manquent encore à l'appel. La COP26 « exhorte » donc les pays qui n'ont pas présenté de plan à le livrer en 2022. Elle « demande à tous les Etats de relever leur ambition en phase avec l'objectif de Paris » déjà en 2022. Par rapport aux dispositions antérieures, c'est une accélération. Une proposition longtemps combattue par la Chine qui apprécie modérément de se voir dicter un agenda. Autre manière de gérer la question : globaliser. Les Nations unies sont donc invitées à présenter à la prochaine COP (en Egypte) un « programme de travail » pour accentuer les réductions d'émissions et à évaluer chaque plan national à partir de 2022. De quoi accentuer un peu la pression sur les pays les plus réticents.

Le charbon (un peu) flingué, les autres fossiles beaucoup moins

Les optimistes disent que c'est la première fois dans l'histoire que les conclusions d'une COP évoquent la fin du charbon et la disparition des subventions aux énergies fossiles. Les pessimistes/réalistes notent que les mots choisis dans la décision finale en affaiblissent fortement la portée. Alambiquées, les conclusions COP26 appellent les Etats « à accélérer l'adoption de politiques de transition vers des systèmes à faibles émissions » mais aussi « les efforts visant à réduire progressivement la production électrique au charbon (non « abattu », c'est-à-dire sans système de capture du CO₂, NDLR) et les subventions inefficaces aux énergies fossiles ». La phrase est biscornue et politiquement peu solide, résultat de la résistance des pays pétroliers et gaziers – surtout l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Inde, l'Iran et la Russie – à tout appel à la sortie des énergies fossiles. En toute fin de COP, à la grande fureur d'autres délégations, l'Inde a même obtenu que les termes

« sortie progressive » soient remplacés par « réduction progressive ». Malgré cela, la porte de sortie est clairement indiquée. Le coût des centrales, les dégâts environnementaux qu'elles causent, l'absence de solution économiquement crédible pour la capture du CO₂, et l'assèchement des financements internationaux finiront par l'entraîner par le fond.

Le financement se libère (lentement)

Comme lors de la plupart des COP, les discussions se sont longuement éternisées sur les questions d'argent.

Les discussions se sont longuement éternisées sur les questions d'argent

Les pays riches n'ont pas tenu leur promesse d'accorder 100 milliards de dollars par an aux pays en développement en 2020 afin de les aider à faire face au changement climatique. La COP exprime à ce sujet son « profond regret », manière de clouer les pays riches au pilori. Mais c'est des mêmes que l'on attend davantage d'argent. On leur demande donc d'atteindre l'objectif pour 2025. Ensuite ? La question d'un relèvement de l'aide sera examinée par un « comité ad hoc ».

La compensation des préjudices attendra

La thématique a pris de plus en plus d'importance ces dernières années. Les pays en développement ont déjà fortement souffert du changement climatique et continueront à en subir les conséquences au cours des prochaines années. Pour eux, il est vital de prendre des mesures d'adaptation pour protéger leurs populations et leur économie : construire des digues, renforcer des infrastructures, adapter les villes, améliorer les services sanitaires, transformer l'agriculture... Or, ces actions sont moins soutenues par les pays

riches (et par le secteur privé) qui préfèrent financer des mesures de réduction d'émissions. A la COP26, les pays développés ont cependant promis de doubler la part de leur financement consacré à l'adaptation en 2025 par rapport à 2019.

L'adaptation n'est pas le seul point sensible. Les pays pauvres réclament également des compensations pour les dégâts climatiques déjà encourus. L'affaire a rencontré les réticences des pays développés pour lesquels il s'agit d'une sorte de reconnaissance de responsabilité. La COP de Glasgow a conclu sur l'opérationnalisation d'un « système d'assistance technique » aux pays en développement, à défaut d'un véritable financement des dommages déjà encourus, parfois irréversibles. Trente-cinq millions de dollars (dont un million d'euros wallons) ont déjà été trouvés pour financer cette assistance. Mais, s'énerve un observateur africain : « C'est comme si votre maison brûlait ou était détruite par la mer et qu'on vous proposait de seulement rembourser les frais d'expertise pour évaluer les dégâts, mais pas la reconstruction elle-même. » La porte est cependant ouverte et elle pourrait l'être davantage dans les prochaines années.

Les marchés carbone domptés

Il s'agissait d'une grosse crainte des négociateurs : que certaines dispositions de l'accord conclu à Paris en 2015 permettent des « échappatoires », autorisant par exemple des pays à utiliser des vieux crédits carbone qu'ils détiennent depuis des années pour éluder de véritables réductions d'émission. D'autres dispositions auraient permis à des pays ou des entreprises d'acheter des crédits carbone en finançant des réductions d'émission qui seraient comptabilisées deux fois – une fois chez l'acheteur et une fois chez le pays vendeur. Ces « trous dans la raquette » sont largement refermés. En 2030, les anciens crédits carbone qui représentent de 20 à 30 gigatonnes de CO₂ disparaîtront et le double comptage sera largement interdit.